

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 4 juillet 2022 à 19h, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

**SONT PRÉSENTS**

Mme la mairesse  
MM. les conseillers

Josée Marquis  
Jean-Luc Bérubé

Mme les conseillères

Cynthia D'Astous  
Isabelle Truchon  
Johanne Thibault

**SONT ABSENTS**

Raphaël Helgerson-Gendron  
Yanik Levasseur

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et greffière-trésorière

Anick Hudon

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**RÉSOLUTION #2022-128**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Nomination de la mairesse à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Adelme lors des assemblées des membres de la corporation d'aménagement des TPI de la MRC de la Matanie;(courriel du 17-06 Olivier Banville)
7. Fauchage des bordures de chemins;
8. Gravier hivernale 120 tonnes à la carrière de Béton Provincial;
9. Rapport de la mairesse sur les faits saillants de la Municipalité de Saint-Adelme;
10. Affichage du poste de directeur général et greffier trésorier;
11. Offre de service en ressources humaines et relations du travail-Service de remplacement temporaire DGI;
12. Offre de service-Comptabilité municipale;
13. Volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
14. Affichage d'un poste conducteur d'un chasse-neige, opérateur d'un souffleur pendant la période hivernale et durant l'été journalier;
15. Vérification comptable par Raymond Chabot Grant Thornton après le départ de Madame Anick Hudon;
16. Demande de subvention pour quatre (4) bornes électriques sur le stationnement du bureau municipal;
17. Diagnostic sur l'état du bâtiment de l'Église payer 1/3 de la facture avec les deux organismes;
18. Appui au projet de développement résidentiel d'un promoteur Monsieur Alain Lacombe;
19. Nivelage;

20. Autorisation au Service Sécurité régionale Incendie de La Matanie à remplir le bac pour les grands jardins 733;
21. Surplus de coûts de l'ordre de 70 000\$ à 75 000\$ pour les travaux de rénovation du Centre Municipal;
22. Période de questions;
23. Fermeture de la séance.

**RÉSOLUTION #2022-129**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2022**

La directrice générale et greffière-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Cynthia D'Astous, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-130**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2022**

La directrice générale et greffière-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Isabelle Truchon, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-131**  
**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cinquante-quatre mille huit cents et quatre-vingt-dix-huit (54 800.98\$) et les salaires payés au montant de neuf mille huit cent trente-six et douze cents (9 836.12\$).

**QUE** ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de soixante-quatre mille six cent trente-sept et dix cents (64 637.10\$).

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**RÉSOLUTION #2022-132**  
**NOMINATION DE LA MAIRESSE À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME LORS DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DE LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane, ci-après la Corporation, est un organisme à but non lucratif dont le mandat vise principalement la mise en valeur du territoire forestier public au profit des communautés rurales ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matanie agissent à titre de membres de la Corporation et doivent respectivement désigner une personne pour les représenter lors des assemblées ordinaires ou extraordinaires des membres de l'organisme ;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de l'élection de novembre 2021, les municipalités sont invitées à confirmer leur participation à titre de membre de la Corporation et à nommer de nouveaux représentants ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucuns frais d'adhésion n'aient chargé aux municipalités membres et que les municipalités ne participent pas au financement de la Corporation ;

**CONSIDÉRANT QUE** les réunions de la Corporation précèdent habituellement les rencontres du Conseil de la MRC de La Matanie et qu'il est suggéré que les municipalités nomment leur maire à titre de représentant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé et résolu:

**QUE** le Conseil municipal maintienne son adhésion à titre de membre corporatif de la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane et désigne sa mairesse, Madame Josée Marquis, comme représentant lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-133**  
**FAUCHAGE DES BORDURES DE CHEMINS**

Il est proposé par Madame Cynthia D'Astous et résolu :

De prendre Madame Yvette Bouchard Bernier afin de faire les fauchages des bordures de chemins pour 1 000\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-134**  
**GRAVIER HIVERNAL 120 TONNES À LA CARRIÈRE DE BÉTON PROVINCIAL**

Il est proposé par Madame Isabelle Truchon de faire l'achat de 120 tonnes de gravier hivernal à la carrière de Béton Provincial.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-135**  
**RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé de prendre acte du rapport de la mairesse sur les faits saillants de la Municipalité de Saint-Adelme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-136**  
**AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Anick Hudon quitte son poste de directrice générale et greffière/trésorière le 22 juillet;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Cynthia D'Astous d'afficher le poste de directeur général et greffier/trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-137**  
**OFFRE DE SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL-SERVICE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE DGI**

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a constitué une liste de candidats possédant la formation et l'expérience requises aux exigences habituellement recherchées pour assurer des mandats au poste de « directeur général et greffier-trésorier » au sein de diverses municipalités et/ou MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, les candidats sélectionnés ont dû se soumettre à un processus rigoureux d'analyse de leur candidature et de leur profil et ont fait l'objet de recherches et d'enquête de sécurité comparables à celles réalisées lors d'un processus d'embauche pour un poste permanent;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Anick Hudon à représenter la municipalité, dans le cadre du présent engagement, demande à la FQM de lui proposer à partir de sa banque de candidatures présélectionnées, un (ou des) candidats (s) afin de suppléer, de façon temporaire, pour un minimum de 3 mois, le poste de directeur général et greffier-trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais relatifs à l'embauche d'un directeur général et greffier-trésorier temporaire :

- Frais d'embauche temporaire du candidat soumis : 1 200\$;
- Frais additionnels dans le cas de l'embauche permanente du candidat référé : 1 500\$;

**CONSIDÉRANT QU'**advenant que l'un ou l'autre des professionnels de la FQM soit appelé à témoigner devant la Cour ou toute autre instance, le temps de préparation et de présence à la Cour sera facturé au taux horaire;

**CONSIDÉRANT QU'**ils sont inclus les frais relatifs à la rédaction du contrat de travail entre la municipalité et le candidat de votre choix;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions afin que la FQM puisse débiter les recherches de candidats, la municipalité doit :

- Signer l'engagement ci-joint;
- Transmettre la résolution du conseil (non obligatoire);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM débute les recherches dans la liste des candidats disponibles en sollicitant l'ensemble des candidats de toutes les régions administratives;

**CONSIDÉRANT QUE** il est important de noter qu'un candidat peut être disponible pour votre région administrative, ou provenir de toute autre région, dans un tel cas, il faut parfois envisager des frais additionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** si les recherches sont concluantes, la FQM va transmettre le CV des candidats intéressés par le mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** si parmi ceux-ci, certains candidats suscitent votre intérêt, vous serez invité à communiquer avec eux afin de discuter du mandat et des diverses conditions de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité sera invitée à transmettre les conditions de travail négociées afin de procéder à la rédaction du contrat de travail, lequel vous sera transmis par la suite pour l'obtention des signatures;

**CONSIDÉRANT QUE** par la suite, une copie devra être transmise par courriel au service à l'attention de l'une ou l'autre des personnes responsables;

**CONSIDÉRANT QUE** si la Municipalité ne procède pas à l'embauche d'un candidat référé par la FQM suite à la signature du présent engagement, quel que soit le motif ne relevant pas de la FQM (ex : aucune entente n'intervient entre l'organisme et le candidat) OU si la Municipalité recrute elle-même un DG remplaçant ou permanent après avoir confié le mandat au Service RH/RT de la FQM confirmé par la signature du présent engagement, la Municipalité ne paiera que les heures réellement consacrées dans le cadre du présent mandat de recrutement, notamment les frais d'ouverture de dossier, de recherche et de sollicitation auprès des candidats, et ce, au taux horaire d'une conseillère (135,00 \$), sans excéder les coûts de l'option « A » précédemment détaillés;

**CONSIDÉRANT QUE** le candidat référé ne puisse effectuer son mandat dont la durée est prévue au contrat d'embauche, la FQM s'engage à effectuer les démarches raisonnablement requises afin de recommander un autre candidat à la Municipalité à partir de sa banque de candidatures DGI, et, ce, sans frais supplémentaires, pourvu que la durée du contrat ne soit pas expirée;

**CONSIDÉRANT QU'**il est entendu que ce dernier engagement de la FQM ne constitue pas une garantie puisqu'il est possible qu'aucun candidat ne soit disponible à ce moment;

**CONSIDÉRANT QUE** cet engagement s'applique uniquement dans le cas du remplacement du premier candidat et pour la durée du contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** en aucun temps, la FQM ne pourra être tenue responsable en tout ou en partie de quelque perte, dommage, réclamation, dépense ou frais que peut subir la Municipalité en raison de l'usage des services du DG remplaçant ou de quelque perte, dommage, réclamation, dépense ou frais causés par un acte criminel, la malhonnêteté, la fraude, le détournement de fonds, la faute lourde, la négligence grossière, la violation ou l'atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la Municipalité, le manquement à la confidentialité ou au secret professionnel du DG remplaçant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'engage à tenir informé le Service RH/RT de la FQM relativement à de tels agissements ou événements impliquant le DG remplaçant;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu de mandater Madame Anick Hudon directrice générale et greffière-trésorière à signer l'offre de service en ressources humaines et relations du travail service de remplacement temporaire DGI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-138**

**OFFRE DE SERVICE-COMPTABILITÉ MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service comptabilité municipale de la compagnie PF Service-Conseil Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat consiste à :

- L'inscription des factures fournisseurs au système comptable;
- Préparation des paiements fournisseurs;
- Encaissement des contribuables et autres ainsi que la préparation des dépôts;
- Mise à jour de la taxation, s'il y a lieu;
- Préparation des paies;
- Préparation des rapports gouvernementaux (remises, TPS/TVQ);
- Conciliation bancaire;
- Toutes autres tâches connexes à la comptabilité, s'il y a lieu;

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser ce mandat, PF Service-Conseil Inc. propose une personne ressource en raison d'une journée par semaine (vendredi) pour un maximum de 8 heures par jour à un taux horaire de 70\$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** il est à noter que des frais de déplacement au taux de 0.80\$ du kilomètre s'appliquent;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé et résolu d'accepter l'offre de service-comptabilité municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-139**

**VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Adelme a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 -Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Adelme et de Grosses-Roches désirent présenter un projet de directeur général et greffier/trésorier adjoint partage de la ressource humaine entre les deux municipalités dans le cadre du volet 4 –Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

-Le conseil de Saint-Adelme s'engage à participer au projet de directeur général et greffier/trésorier adjoint partage de la ressource humaine entre les deux municipalités et à assumer une partie des coûts;

-Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

-Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

-Le maire et le secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-140**

**AFFICHAGE D'UN POSTE CONDUCTEUR D'UN CHASSE-NEIGE, OPÉRATEUR D'UN SOUFFLEUR PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE ET DURANT L'ÉTÉ JOURNALIER**

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé et résolu d'afficher un poste de conducteur d'un chasse-neige, opérateur d'un souffleur pendant la période hivernale et durant l'été journalier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-141**

**VÉRIFICATION COMPTABLE PAR RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON APRÈS LE DÉPART DE MADAME ANICK HUDON**

**CONSIDÉRANT** suite à la lettre de démission du 20 juin dernier de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Anick Hudon, afin de répondre au préavis du contrat de travail celle-ci quitte ces fonctions le 22 juillet ;

**CONSIDÉRANT** son départ celle-ci demande une vérification comptable de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, afin de libérer de toute responsabilités, erreur financière et comptable;

En aucun temps, Madame Anick Hudon après le 22 juillet ne pourra être tenue responsable en tout ou en partie de quelque perte, dommage, réclamation, dépense ou frais que peut subir la Municipalité en raison de l'usage d'un remplaçant ou de quelque perte, dommage, réclamation, dépenses ou frais causés par un acte criminel, la malhonnêteté, la fraude, le détournement de fonds, la faute lourde, la négligence grossière, la violation ou l'atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la Municipalité le manquement à la confidentialité ou au secret professionnel du DG remplaçant;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Johanne Thibault de donner le mandat à Raymond Chabot Grant Thornton et Madame Anick Hudon remettra les clés et les codes d'accès au remplaçant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-142**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR QUATRE (4) BORNES ÉLECTRIQUE SUR LE STATIONNEMENT DU BUREAU MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** à compter du 30 mai 2022, les projets d'installation de bornes de recharge dans les stationnements municipaux seront admissibles à la subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque projet d'installation dans un stationnement devra comporter un minimum de quatre bornes de recharge simples ou deux bornes de recharge doubles de type bornes sur rue;

**CONSIDÉRANT QUE** les types de bornes de recharge admissible sont la borne Smart Two avec système de rappel du câble et la borne sur rue double;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de subvention a débuté le 25 mai 2021 et se terminera à la fin de 2028 (durée de huit ans);

**CONSIDÉRANT QUE** les bornes doivent répondre à l'un des besoins de recharge suivants :

-recharge de nuit dans les quartiers où les propriétaires de véhicules électriques n'ont pas accès à des prises de courant privées;

-recharge de jour au centre-ville et à proximité des commerces, d'un parc ou d'un site touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme de subvention s'adresse aux municipalités du Québec et vise à améliorer l'offre de recharge dans les quartiers densément peuplés, au cœur de la ville et près des parcs et des sites touristiques;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Cynthia D'Astous et résolu de remplir une demande de subvention et d'autoriser Mme la Mairesse Josée Marquis de signer la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-143**

**DIAGNOSTIC SUR L'ÉTAT DU BÂTIMENT DE L'ÉGLISE PAYER 1/3 DE LA FACTURE AVEC LES DEUX ORGANISMES**

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu de faire un diagnostic sur l'état du bâtiment de l'Église payer 1/3 de la facture avec les deux organismes soit la Fabrique et le Comité de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-144**

**APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL D'UN PROMOTEUR MONSIEUR ALAIN LACOMBE**

Il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu d'appuyer le projet de développement résidentiel d'un promoteur Monsieur Alain Lacombe présenté le 6 juin dernier aux membres du conseil le lot rénové touché pour ce projet est le 6050075.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-145**

**NIVELAGE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé et résolu de refaire un nivelage des chemins par la compagnie Jasmin & Régis Imbeault au montant de 175\$/heure et de lui demander de faire une évaluation pour une recharge de gravelle sur la route du Cap-Chaîne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-146**

**AUTORISATION AU SERVICE SÉCURITÉ RÉGIONALE INCENDIE DE LA MATANIE À REMPLIR LE BAC POUR LES GRANDS JARDINS 733**

Il est proposé par Madame Cynthia D'Astous de demander au Service Sécurité Régionale Incendie de La Matanie à remplir au moins trois fois durant la saison le réservoir d'eau, afin d'arroser le jardin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**RÉSOLUTION #2022-147**

**SURPLUS DE COÛTS DE L'ORDRE DE 70 000\$ À 75 000\$ POUR LES TRAVAUX RÉNOVATION DU CENTRE MUNICIPAL**

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé d'autoriser le surplus de coûts de l'ordre de 70 000\$ à 75 000\$ pour les travaux de rénovation du Centre Municipal les fonds sera pris à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**RÉSOLUTION #2022-148**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 4 juillet 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h23.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

*Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Josée Marquis, mairesse*

---

*Anick Hudon, DMA  
Directrice générale  
et greffière-trésorière*